FRC. 1' 28498
Case FRC 24117

CONVENTION NATIONALE

ÉGALITÉ — LIBERTÉ

MOTION D'ORDRE

PAR RABAUT-POMMIER,

Député par le Département du Gard à la Convention nationale,

Séance du 12 vendémiaire, an IV;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Vous avez rendu un hommage de reconnoiſſance, au nom du peuple que vous repréſentez, aux illuſtres & généreuſes victimes de la révolution. Vous le deviez à la liberté qui, attaquée de toutes parts, mais victorieuſe, réclamoit cette juſtice envers ſes intrépides défenſeurs, & cet encouragement pour ceux qui ſeront appelés à l'être.

Vous le deviez à ces illuſtres martyrs de la plus belle des cauſes, à ces légiſlateurs immortels, que leurs lumières, leurs vertus, leurs ſervices, leur courage ont rendus chers à leurs collègues, à leurs amis, à tous les amis de la patrie, à ceux de la vertu & de la liberté.

Vous le deviez à vous-mêmes, à vous dont la majorité courageuſe les avoit ſoutenus le 31 mai, & qui fûtes obligés de céder à des conſpirateurs plus puiſſans que vous; à vous qui les avez vengés le 9 thermidor, & lorſque vous avez donné à la France une conſtitution républicaine.

Vous le deviez à tous les peuples; vous deviez leur ap-

THE NEWBERRY LIBRARY

prendre, par vos regrets, à diſtinguer l'œuvre des tyrans d'avec la vôtre; vous deviez leur montrer que, rendus à la liberté, vous avez ſu rendre juſtice à ceux qui l'ont défendue; vous deviez leur apprendre que, ſi les oppreſſeurs des peuples peuvent arrêter & enſanglanter les efforts que font les opprimés pour rentrer dans leurs droits, bientôt les peuples ſavent les reprendre & honorer ceux qui les ont aidés à les conquérir; vous avez dû rendre éclatante la récompenſe de gloire & d'eſtime qu'ils réſervent à leurs libérateurs, pour encourager ceux qui s'efforcent à les affranchir du joug de leurs tyrans.

Vous le deviez à la nation généreuſe qui les avoit choiſis avec vous pour fonder ſa liberté, qui avoit fondé ſur eux une partie de ſes plus chères eſpérances, & dont l'opinion long-temps étouffée s'eſt enfin prononcée avec éclat en leur faveur; à cette nation qui, comprimée dans ſa courageuſe réſiſtance, & cruellement frappée pour avoir réſiſté, conſervera un long & amer reſſouvenir de ſes inutiles efforts.

Vous avez payé la dette des contemporains, en attendant que la poſtérité paie la ſienne. Je la vois qui s'avance impatiente; elle ſoulève le crêpe enſanglanté qui la couvre, & revêt de couronnes civiques les ſtatues de ces martyrs, dont nous cherchons inutilement les reſtes épars dans leur vaſte ſépulcre pour leur élever un modeſte tombeau, & y graver leur nom reſpecté.

Ce que vous avez fait pour ces victimes de la tyrannie, m'engage à vous demander un acte de juſtice pour l'une d'entre elles à qui vous aviez tous accordé votre eſtime, pluſieurs d'entre vous une amitié particulière, & que la nation comptera parmi ceux qui ont le plus contribué à la marche régulière & au ſuccès de la révolution.

Avant ſon arreſtation, mon frère Rabaut-Saint-Etienne avoit fait divers ouvrages qui, lors de la ſaiſie de ſes effets & du pillage d'une partie d'entre eux, ont été diſperſés ou enlevés, ou brûlés au pied de l'honorable échafaud, ſans que j'aie pu encore, malgré mes recherches, découvrir ce qui n'en a pas péri.

Je ne parle pas d'un ouvrage ſur Héſiode, dans lequel il prouve que cet auteur a ſcrupuleuſement copié la Geneſe, ni de ſes autres ouvrages de littérature; je parle de ceux de ſes ouvrages qui ſont relatifs à la révolution.

Il avoit écrit & développé le rapport qu'il devoit faire ſur la conſpiration du 31 mai. Vous le ſavez ; malgré vos décrets, malgré ſes ſollicitations continuées à la tribune pendant plus de trois heures, les hurlemens, les vociférations & les menaces des conſpirateurs qui, à la barre, dans ce parquet, à l'entour de cette enceinte, vous cernoient de toutes parts, ne vous permirent pas d'entendre ce rapport ; & s'il eût été fait, l'évidence dans laquelle il mettoit la conſpiration & les conſpirateurs, auroit vraiſemblablement ſauvé la choſe publique.

Il avoit compoſé un traité d'éducation nationale, où étoient empreintes la pénétration de ſon eſprit & la ſenſibilité de ſon ame ; il avoit donné toute ſon attention à cet ouvrage, parce que, dans ſa penſée, l'éducation bien entendue étoit le moyen par lequel on pouvoit le plus sûrement conſerver la République en y conſervant les mœurs : c'étoit celui de ſes ouvrages qu'il eſtimoit le plus.

Il avoit fait un écrit dans lequel il avoit découvert les divers projets des conſpirateurs, tels qu'il les avoit apperçus alors ; il y indiquoit les moyens de déjouer ces projets, de délivrer la Convention nationale de l'oppreſſion ſous laquelle ces conſpirateurs la tenoient, & de prévenir ſa perte totale, qu'ils avoient concertée comme le moyen le plus sûr d'empêcher le ſuccès de la révolution, en lui ôtant ſon centre d'unité & d'activité. Si cet ouvrage exiſte, il paroîtra une prophétie de ce qui a été découvert & de ce qui a été fait depuis la glorieuſe & réparatrice journée du 9 thermidor.

Il avoit projeté de continuer ſon précis hiſtorique de la révolution ; mais ne pouvant, dans ſa retraite, ſe procurer les matériaux dont il auroit eu beſoin, il avoit donné à cet ouvrage la forme d'une correſpondance hiſtorique, comme pouvant ſupporter plus aiſément les lacunes & les obſervations iſolées.

Ces deux derniers ouvrages avoient aigri le tyran Robeſpierre, qui s'y voyoit dévoilé, & le portèrent, avec le féroce Amar, à venir calomnier à cette tribune la vertueuſe victime, au moment même où ils l'immoloient à leur ſanguinaire ambition.

Je n'ai encore trouvé de ces divers écrits de mon frère, que quelques lettres ſéparées ; mais je n'ai pas cru devoir

486

attendre à en demander l'impreſſion, qu'ils fuſſent tous retrouvés ; j'ai cru que c'étoit à vous qu'il convenoit de l'ordonner, que je ne devois pas laiſſer cette dette à payer à vos ſucceſſeurs. J'ai cru que, calomnié au milieu de vous dans ſes écrits, c'étoit à vous qu'il appartenoit d'ordonner que ſes écrits fuſſent publiés ; j'ai cru que vous décréteriez avec empreſſement l'impreſſion de ces écrits, que vous auriez entendus avec intérêt à votre tribune, s'il lui eût été donné d'y faire encore entendre ſa voix touchante.

Chère & reſpectée victime, reçois cet hommage que te rendent tes collègues, en attendant que la poſtérité reconnoiſſante t'aſſigne parmi les légiſlateurs qui lui auront tranſmis la liberté, la place que tes ſervices t'ont méritée. Tu reçois cet hommage de collègues qui ont donné à la France une conſtitution républicaine, telle que tu la lui avois deſirée ; tu le reçois dans un moment où cette conſtitution, acceptée avec enthouſiaſme par la nation, & près d'être miſe en activité, lui aſſure & cette liberté & la proſpérité qui l'accompagne. Tu es vengée, victime généreuſe, & nous ſommes conſolés.

Voici le projet de décret.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale décrète :

Article premier.

Les écrits du repréſentant du peuple Rabaut-Saint-Etienne, mort victime de la faction conſpiratrice, qui pourront être retrouvés, & qui ſont relatifs à la révolution, ſeront imprimés & diſtribués à tous les membres de la repréſentation nationale.

I I.

Le comité des inſpecteurs de la ſalle eſt chargé de l'exécution du préſent décret.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, l'an IV.